



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 264

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-74932-4

Document de recherche

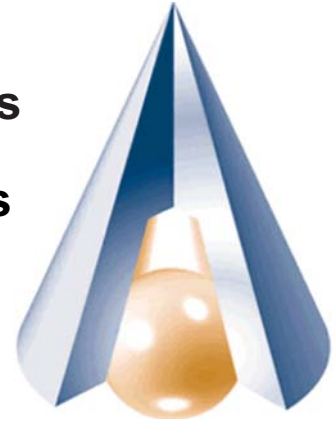
Direction des études analytiques
documents de recherche

Sommaire de : L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels

par Marc Frenette

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Sommaire de : L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels

par Marc Frenette

**11F0019MIF n° 264
ISSN : 1205-9161
ISBN : 0-662-74932-4**

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, immeuble R.-H-Coats, Ottawa, ON K1A 0T6

Comment obtenir d'autres renseignements:
Service national de renseignements: 1 800 263-1136
Renseignements par courriel : infostats@statcan.ca

Septembre 2005

Plusieurs commentaires utiles ont été fournis par Gordon Cleveland, René Morissette, GarnettPicot, et Arthur Sweetman. Toutes erreurs demeurent la responsabilité de l'auteur.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté » de, s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forum et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de Services d'octroi de licences, Division du Marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

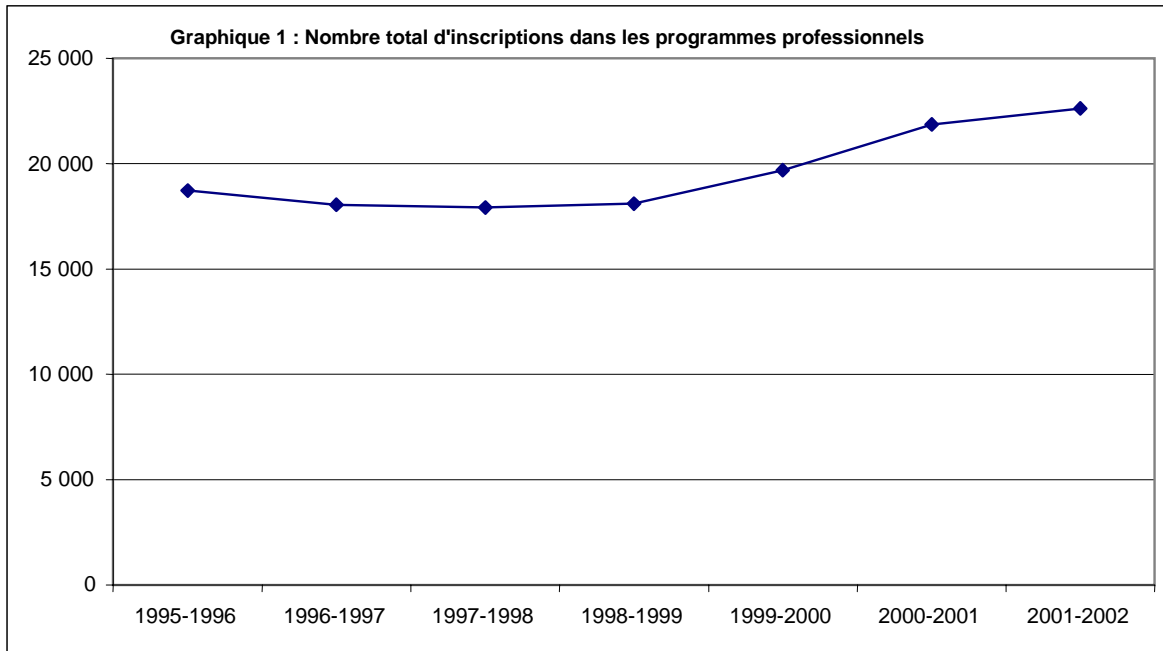
I. Introduction

Les frais de scolarité dans les programmes de premier cycle au Canada ont presque doublé au cours de la dernière décennie. Les augmentations des frais n'étaient pas réparties de façon égale, étant particulièrement importantes dans les programmes professionnels, soit la médecine, la dentisterie et le droit. Globalement, de 1995-1996 à 2001-2002¹, les frais de scolarité en termes réelles au Canada ont augmenté de 132 % en médecine, de 168 % en dentisterie et 61 % en droit, comparativement à 34 % dans l'ensemble des disciplines de premier cycle². Ces augmentations étaient dans une large mesure attribuables aux tendances enregistrées en Ontario où les frais de scolarité dans les programmes professionnels ont été déréglementés en 1998, entraînant des augmentations spectaculaires en médecine (241 %), dentisterie (315 %) et droit (141 %). Par contre, le Québec et la Colombie-Britannique ont continué de réglementer les frais de scolarité durant la même période. En C.-B., les frais de scolarité ont reculé légèrement dans tous les trois programmes, soit entre 10 % et 12 %. Au Québec, ils ont diminué de 9 % en droit, mais ils ont progressé modérément en médecine (29 %) et en dentisterie (14 %). D'autres provinces avaient déjà déréglementé les frais de scolarité, ou bien les avaient déréglementé provisoirement à divers degrés³. Il en est résulté des augmentations des frais de scolarité en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta qui se sont situées entre les deux extrêmes de l'Ontario, d'une part, et le Québec et la C.-B., d'autre part.

Dans la plupart des cas, la déréglementation a pris la forme d'une hausse du plafond des prix, pouvant entraîner une augmentation sur le plan tant quantitatif (c.-à-d., espaces disponibles dans le programme) que des prix. En outre, la demande de professionnels a peut-être augmenté en même temps (p. ex., la demande de diplômés en médecine a peut-être augmenté en raison du vieillissement de la population active). En fait, de 1995-1996 à 2001-2002, les inscriptions totales ont augmenté de 21 % (voir les chiffres au graphique 1)⁴. Cependant, étant donné l'augmentation des frais de scolarité, quels étudiants ont occupé les places supplémentaires ? Jusqu'ici, seulement deux études canadiennes ont porté sur l'évolution de la relation entre l'accès aux programmes professionnels et les antécédents socioéconomiques. Kwong et coll. (2002) ont constaté que la proportion d'étudiants inscrits en première année de médecine dont le revenu familial était inférieur à 40 000 \$ a baissé en Ontario entre 1997 et 2000 mais non dans les autres provinces. De même, King et coll. (2004) ont conclu qu'entre 2000 et 2003, dans cinq écoles de droit en Ontario (à l'exception de l'Université de Toronto), la proportion d'étudiants provenant de familles dans les 40 % supérieurs de la courbe de répartition du revenu a augmenté, tandis que la proportion de ceux provenant de familles dont la tranche de 20 % du milieu a diminué.

Source : données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

1. Cette période correspond aux données disponibles dans la présente étude.
2. « L'ensemble des disciplines de premier cycle » comprend les programmes professionnels en médecine, dentisterie et droit.
3. Voir Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (1998) pour des détails sur la déréglementation des frais de scolarité à l'échelle du pays.
4. Les chiffres ont été tirés du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) de Statistique Canada. Malheureusement, il était impossible d'isoler les inscriptions en première année.



Source : Données obtenues auprès de la Division de la culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Les deux études (Kwong et coll. [2002]; et King et coll. [2004]) n'ont porté que sur les étudiants inscrits dans des programmes professionnels, ce qui est contraire en esprit aux études traditionnelles de l'accès qui portent sur les étudiants qui « courent le risque » de poursuivre des études universitaires. En réponse à cette préoccupation, la présente étude portera sur les diplômés universitaires récents et examinera leur probabilité d'inscription à un programme professionnel en fonction de leurs antécédents socioéconomiques selon les renseignements détaillés fournis sur le niveau de scolarité des parents.

II. Données

Les données sont tirées de celles sur les promotions de 1995 et de 2000 de diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada financés par l'État de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END). Les répondants ont été interviewés deux ans après l'obtention du diplôme (en 1997 et en 2002). Cette période inclut celle qui précède et celle qui suit l'introduction de la déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario. Des renseignements détaillés sont disponibles pour le programme d'études achevé en l'année de référence (1995 ou 2000), ainsi que pour toutes autres études poursuivies durant les deux années suivantes dans le cadre d'un programme d'une durée habituelle de trois mois et menant à l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Les programmes professionnels sont définis comme étant des programmes de premier cycle professionnel en médecine, en dentisterie et en droit. Les étudiants qui ont récemment obtenu un baccalauréat⁵, une maîtrise ou un doctorat sans avoir au préalable obtenu un diplôme

5. Les programmes menant à un certificat universitaire supérieur à un baccalauréat sont inclus dans cette définition.

professionnel sont inclus dans l'étude⁶. Les diplômés récents sont regroupés en trois catégories selon l'importance des augmentations des frais de scolarité dans leur province⁷, soit aucune augmentation importante (Québec et C.-B.), augmentations modérées (Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan, Alberta) et fortes augmentations (Ontario).

Bien que l'END ne contienne pas de renseignements sur le revenu de la famille, elle est la seule source de données disponibles permettant aux chercheurs de relier la poursuite d'études professionnelles et les antécédents socioéconomiques au cours de la période de déréglementation pour les programmes professionnels de l'Ontario. Plus précisément, elle donne le plus haut niveau de scolarité du père et de la mère. Par conséquent, la présente étude tient compte du niveau de scolarité atteint par le père ou la mère, aucune étude postsecondaire, certificat d'études postsecondaires non universitaires, baccalauréat et diplôme « avancé » (maîtrise, doctorat ou diplôme professionnel)⁸.

La relation entre les augmentations des frais de scolarité des programmes professionnels et les antécédents socioéconomiques est déterminée d'après la forte variation provinciale des frais de scolarité observée vers la fin des années 1990. La période d'intérêt correspond aux données de l'END disponibles et se situe entre les droites verticales (1995–1996 à 2001–2002). Comme on procédait à une déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels en Ontario et, dans une mesure moindre, dans plusieurs autres provinces, tandis qu'ils demeuraient réglementés au Québec et en C.-B., il y a là une source possible de variation exogène de l'évolution des frais de scolarité observée.

La principale covariable utilisée est le niveau de scolarité des parents, qui a modérément augmenté au cours de la période. Cela n'est pas étonnant, étant donné que la plupart des parents dans l'échantillon ont probablement achevé leurs études il y a environ 30 ans, quand l'enseignement postsecondaire a connu une expansion considérable. Le niveau de scolarité des parents peut être une indication non seulement de la capacité de payer, mais des aptitudes intellectuelles des étudiants. Le montant des bourses d'études, des bourses, des bourses de recherche ou des prix *fondés sur le rendement scolaire* est une autre mesure de l'aptitude utilisée dans la présente étude.

Les autres variables explicatives comprennent le dernier diplôme obtenu par le diplômé, la principale discipline choisie durant ces études, une variable nominale de sexe féminin, l'âge au moment de l'obtention du diplôme et certaines variables de composition de la famille (variables nominales indiquant que le diplômé était marié ou avait un enfant à charge au moment de la première interview). Comme on l'a signalé, pour déterminer le rôle joué par les augmentations des frais de scolarité, il faut estimer des modèles distincts selon la région. Dans la population

-
6. Les titulaires d'une maîtrise et les titulaires d'un doctorat sont combinés, puisque ce deuxième groupe est trop petit pour être analysé séparément. Les statistiques descriptives laissent supposer que la probabilité de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel est à peu près la même pour les étudiants dans l'un et l'autre groupe.
 7. Le lieu de résidence au moment de l'interview est utilisé aux fins de cette classification. Comme les interviews ont été menées durant les mois d'été (de mai à juillet 1997 pour la promotion de 1995 et de mai à août 2002 pour la promotion de 2000), il s'agit probablement du lieu de résidence habituel de l'étudiant.
 8. Dans le cas du niveau de scolarité des parents, la catégorie des « diplômés professionnels » comprend les diplômes en médecine, dentisterie, droit, optométrie, médecine vétérinaire et théologie, et ne peut être désagrégée davantage.

examinée, près de la moitié des étudiants habitaient en Ontario, environ le tiers habitaient au Québec ou en C.-B., et environ un cinquième habitaient en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta.

III. Résultats

Dans les résultats au niveau national, pour chaque période, on estime deux modèles, l'un dans lequel les diplômes d'études supérieures et les diplômes professionnels des parents sont combinés en une seule catégorie et l'autre comprenant des catégories distinctes pour la maîtrise, le doctorat et un diplôme professionnel.

Les étudiants dont les parents sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures ou d'un diplôme professionnel sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel que les étudiants dont les parents ont un niveau de scolarité inférieur. Par exemple, les étudiants de la promotion de 1995 dont l'un des parents était titulaire d'un diplôme professionnel jouissaient d'un avantage de 3,5 points de pourcentage en ce qui a trait à leur propre poursuite d'un diplôme professionnel par rapport aux étudiants dont les parents n'avaient pas de diplôme d'études postsecondaires. Il s'agit d'une différence considérable, étant donné que moins de 2 % des étudiants poursuivaient des études menant à un diplôme professionnel. En outre, l'avantage semble avoir été plus marqué dans le cas de la promotion de 2000 (7,6 points de pourcentage). De plus, l'avantage des étudiants dont l'un des parents était titulaire d'un doctorat était également plus marqué, passant d'aucun avantage en 1995-1997 à un avantage statistiquement significatif de 2,7 points de pourcentage en 2000-2002. Pour les étudiants dont l'un des parents est titulaire d'une maîtrise, l'avantage est plus faible, mais néanmoins significatif au cours de l'une et l'autre période. Toutefois, il n'a augmenté que modérément durant la période. Il est intéressant de constater que les étudiants dont l'un des parents est titulaire d'un baccalauréat ont peu ou pas d'avantage par rapport aux étudiants dont les parents n'ont pas de formation postsecondaire.

Les étudiants ayant une bourse d'un montant plus élevé au niveau du baccalauréat sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel. Cette relation ne se maintient pas au niveau de la maîtrise, peut-être parce que de nombreux étudiants de deuxième cycle reçoivent d'importantes bourses d'études fondées sur le mérite.

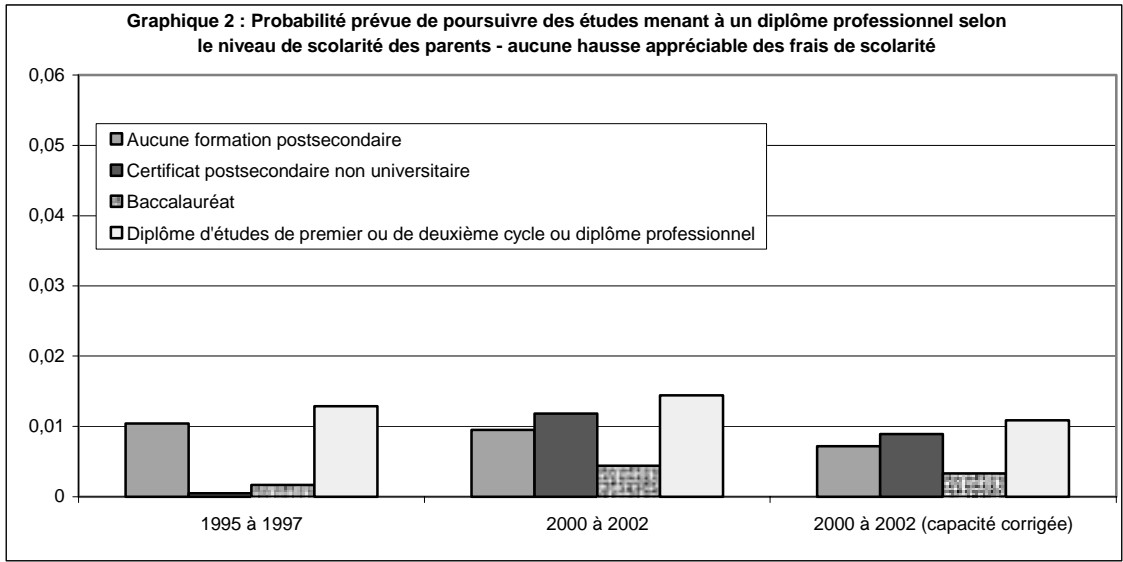
Il y a une forte association entre la discipline dans laquelle l'étudiant a obtenu son dernier diplôme et la poursuite d'études menant à un diplôme professionnel. Les étudiants dans les sciences de la santé et les sciences biologiques sont les plus susceptibles de poursuivre leurs études, suivis des étudiants en commerce, arts et disciplines connexes. Les étudiants en génie et en sciences (non biologiques) sont les moins susceptibles de faire des études menant à un diplôme professionnel.

Les femmes sont moins susceptibles de faire des études supérieures que les hommes, mais cet écart n'était plus statistiquement significatif dans la deuxième cohorte. En conformité avec la notion selon laquelle les étudiants songent aux gains au cours de la vie, les diplômés plus âgés sont moins susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel, même après prise en compte de leur niveau de scolarité. En outre, les étudiants mariés et ceux ayant des enfants à charge sont moins susceptibles de poursuivre leurs études.

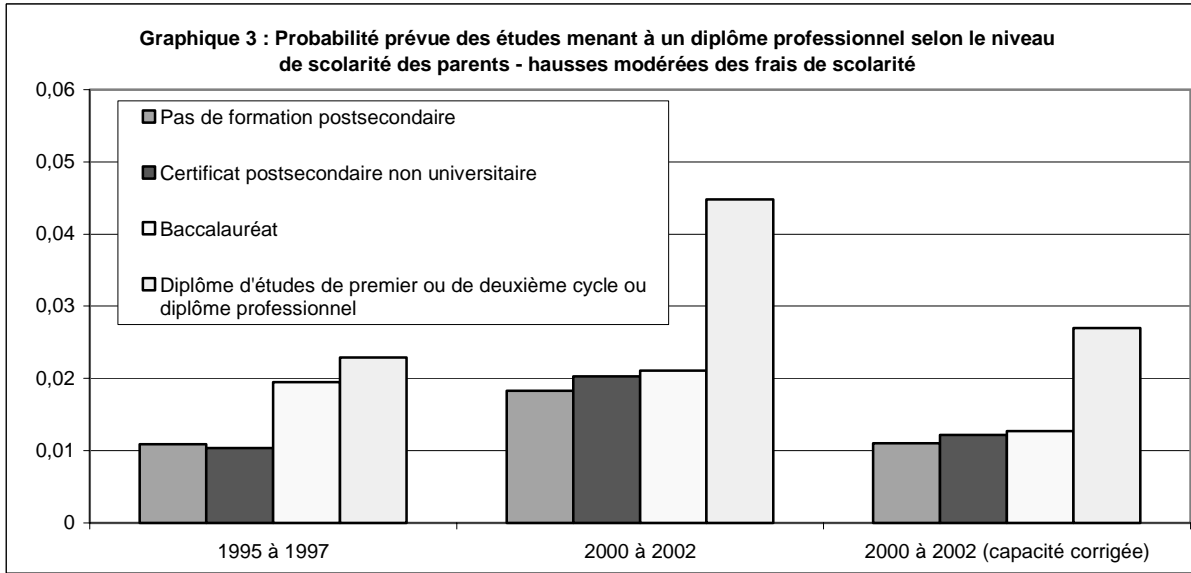
Une fois que les étudiants ont décidé de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel, leur décision de devenir médecin, dentiste ou avocat peut dépendre de plusieurs facteurs. Les antécédents familiaux semblent être de moins en moins importants, tandis que la formation semble jouer un rôle assez important. Les étudiants titulaires d'une bourse d'études d'un montant plus élevé au niveau du baccalauréat sont plus susceptibles de faire des études en médecine ou en dentisterie. Comme dans le cas de la poursuite générale d'études menant à un diplôme professionnel, il n'y a pas de différence selon le montant de la bourse d'études au niveau de la maîtrise. Les titulaires d'une maîtrise sont plus susceptibles de poursuivre des études en médecine ou en dentisterie, ce qui peut également indiquer une plus forte concurrence pour être accepté dans ces programmes. Il n'est pas étonnant de constater que les étudiants dans des disciplines non scientifiques sont plus susceptibles de faire des études en droit. De même, les étudiants en sciences de la santé et en sciences biologiques sont plus susceptibles de poursuivre des études menant à un diplôme professionnel en médecine ou en dentisterie que les étudiants dans d'autres disciplines, bien que les résultats ne soient pas statistiquement significatifs. Des facteurs comme le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants à charge ne sont pas associés au choix d'études en droit ou en médecine/dentisterie.

L'échantillon est divisé en trois régions selon l'importance des augmentations des frais de scolarité des programmes professionnels. Les résultats laissent supposer que le gradient socioéconomique associé à l'accès aux programmes professionnels est devenu plus important dans les régions où les augmentations des frais de scolarité étaient plus fortes. Au Québec et en C.-B., l'effet marginal associé au diplôme de deuxième ou de troisième cycle ou au diplôme professionnel du père ou de la mère a très peu varié, passant de 0,2 point de pourcentage en 1995-1997 à 0,5 point en 2000-2002; ni l'un ni l'autre n'est statistiquement significatif. Dans les provinces où les frais de scolarité ont augmenté modérément (Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), on observe une variation plus marquée, de 1,2 point de pourcentage en 1995-1997 à 2,7 points en 2000-2002. En Ontario, où les frais de scolarité des programmes professionnels ont augmenté le plus, l'effet marginal associé au diplôme de deuxième cycle ou de troisième cycle ou au diplôme professionnel du père ou de la mère a également augmenté le plus, passant de 1,9 point de pourcentage à 4,0 points.

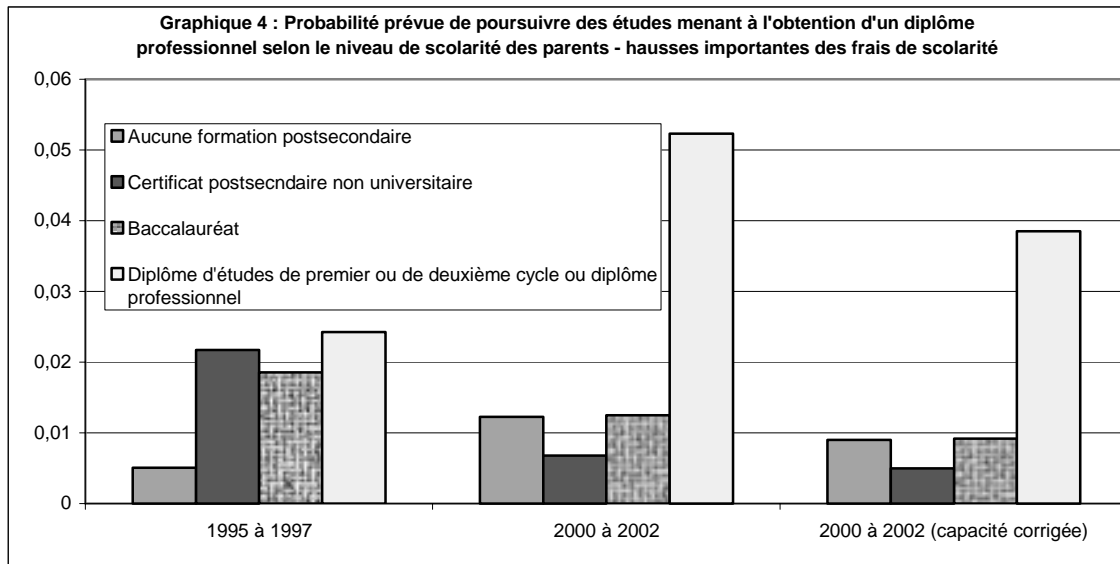
Les graphiques 2 à 4 montrent les probabilités prévues de poursuite d'études menant à un diplôme professionnel selon le niveau de scolarité des parents et selon la région. Dans chaque période, le gradient des barres verticales indique l'importance de la relation entre les antécédents socioéconomiques et la poursuite d'études professionnelles. Ce gradient est plus important dans les régions où les frais de scolarité ont augmenté davantage. Dans les régions où les augmentations des frais de scolarité étaient modérées ou importantes, toutefois, le gradient ascendant est attribuable au plus grand nombre d'inscriptions chez les étudiants dont les parents ont un diplôme de deuxième ou de troisième cycle ou un diplôme professionnel et généralement il ne diminue pas chez les étudiants dont les parents ont une formation de niveau inférieur. Font exception les étudiants en Ontario dont les parents ont une formation postsecondaire inférieure à un diplôme de deuxième ou de troisième cycle, dont la probabilité de s'inscrire à un programme professionnel baisse considérablement (graphique 4).



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.



Source : Enquête nationale auprès des diplômés et calculs effectués par l'auteur.

Trois facteurs ont peut-être empêché une baisse chez les étudiants provenant de milieux désavantagés. En premier lieu, dans les provinces où la déréglementation a été importante, l'aide aux étudiants a été rajustée afin de réduire le fardeau financier des étudiants. En Ontario, par exemple, 30 % des augmentations des frais de scolarité à la suite de la déréglementation a été retourné aux étudiants sous forme d'aide financière. En deuxième lieu, les étudiants dans les provinces où les frais de scolarité ont augmenté rapidement pouvaient présenter une demande d'inscription à des programmes dans les provinces où les frais de scolarité étaient plus stables⁹. En troisième lieu, la capacité des programmes professionnels dans tout le pays augmentait considérablement à l'époque.

Quelle aurait été la situation si la capacité était demeurée constante chez les étudiants dans chaque région ? Dans les graphiques 2 à 4, les colonnes d'extrême droite montrent les probabilités prévues d'inscriptions en 2000–2002, dans l'hypothèse où la probabilité globale dans chaque région serait restée constante au niveau de 1995–1997. Dans ce cas hypothétique, les inscriptions des étudiants de l'Ontario provenant de milieux désavantagés ne baissent pas, mais on observe des baisses plus marquées des probabilités d'inscription chez les étudiants dont les parents ont une formation postsecondaire mais n'ont pas de diplôme d'études de deuxième ou de troisième cycle ou de diplôme professionnel.

IV. Conclusion

La présente étude porte sur l'évolution de la relation entre l'inscription aux programmes professionnels en médecine, dentisterie et droit et les antécédents socioéconomiques au cours d'une période de déréglementation des frais de scolarité. Les résultats laissent supposer que l'avantage dont jouissaient les étudiants provenant de milieux socioéconomiques plus favorisés a augmenté considérablement au cours de la période de déréglementation. Cela était le plus évident en Ontario, où les frais de scolarité ont augmenté le plus, et le moins évident au Québec et en C.-B., où les taux de scolarité sont demeurés relativement stables. Dans les autres provinces, les

9. Malheureusement, les données indiquant la province de l'établissement dans lequel les études ont été poursuivies après le programme de premier cycle ne sont disponibles que pour la promotion de 2000.

frais de scolarité ont augmenté modérément et l'écart sur le plan des inscriptions s'est élargi modérément à l'échelle du spectre socioéconomique. Dans les provinces où les augmentations des frais de scolarité ont été modérées ou importantes, l'écart croissant sur le plan des inscriptions était attribuable à une augmentation du nombre d'étudiants dont les parents étaient titulaires d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle ou d'un diplôme professionnel et à l'absence de changement chez les étudiants dont les parents n'avaient pas de formation postsecondaire. Même en Ontario, où les frais de scolarité des programmes professionnels ont triplé ou quadruplé, les taux d'inscription des étudiants de cette dernière catégorie sont demeurés plus ou moins stables.

Pour résumer, il existe des preuves que la soudaine et importante déréglementation des prix dans les programmes professionnels en Ontario était associée à une augmentation absolue et relative de la probabilité que les étudiants provenant de familles aisées poursuivent des études menant à un diplôme professionnel. Toutefois, il est moins clair comment les étudiants appartenant à des familles plus défavorisées s'en seraient tirés si l'aide financière aux étudiants n'avait pas été rajustée pour réduire le fardeau de la déréglementation, s'il n'avait pas été permis à ces étudiants de présenter de demandes d'inscription à des programmes semblables dans d'autres provinces et si la capacité des programmes professionnels n'avait pas augmenté au moment où la déréglementation a eu lieu. Il est intéressant de constater que le seul groupe d'étudiants dont les inscriptions ont baissé était celui des étudiants en Ontario dont les parents avaient une formation postsecondaire inférieure à un diplôme du deuxième ou du troisième cycle. Il est possible que, de façon générale, le revenu de leurs parents n'ait pas été suffisamment élevé pour leur permettre de payer les frais de scolarité plus élevés, mais trop élevé pour qu'ils soient admissibles à l'aide accrue offerte aux étudiants de l'Ontario en ayant besoin.

Bibliographie

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 1998. Feuille d'information, volume 5, no. 5, novembre 1998. « Deregulation of tuition fees ».

King, A.J.C., W.K. Warren et S.R. Miklas. 2004. *L'Étude sur l'accessibilité aux facultés de droit de l'Ontario*, Groupe d'évaluation des programmes sociaux, l'Université Queens.

Kwong, J.C., I.A. Dhalla, D.L. Steiner, R.E. Baddour, A.E. Waddell et I.L. Johnson. 2002. « Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook ». *Canadian Medical Association Journal*. 166, 8 : 1023–28.